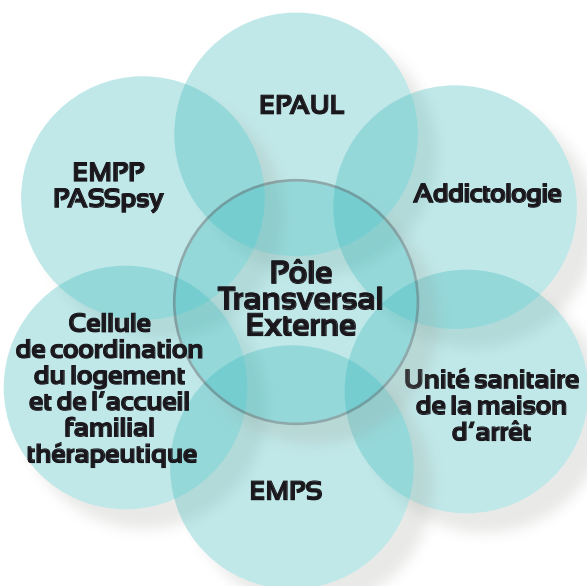


Sous la responsabilité du docteur Michel NGUYEN (psychiatre) assisté par Mme Chantal GAISNE-REUZE, cadre supérieure de santé, le pôle transversal externe de l'Etablissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM de la Sarthe) regroupe diverses structures installées en dehors du site d'Allonnes (siège social et lieu principal d'hospitalisation complète) :

- Addictologie : hospitalisation complète et de jour, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, consultations, équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA), consultations 'Contr'addictions'
- Unité sanitaire de la maison d'arrêt 'Les croisettes' (équipe psychiatrique)
- Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) et permanence d'accès aux soins de santé de psychiatrie (PASSpsy)
- Equipe psychiatrique d'accueil, d'urgence et de liaison (EPAUL)
- Equipe mobile de prévention suicide (EMPS)
- Cellule de coordination du logement et de l'accueil familial thérapeutique



L'EMPS

L'Equipe Mobile de Prévention Suicide intervient auprès de toutes structures, professionnels ou bénévoles du domaine sanitaire, social, médico-social et associatif sur l'ensemble du département de la Sarthe.

Son intervention se fait à la demande d'un professionnel ou d'un bénévole.

Public concerné : enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.

Ses missions

- **SOINS**
 - ✓ Sensibilisation, information et formation auprès de médecins généralistes, professionnels de santé et bénévoles confrontés à une problématique suicidaire.
 - ✓ Aide et soutien aux professionnels confrontés à des situations de suicide identifiées.
 - ✓ Evaluation, prise en charge individuelle et de groupe, suivi de crise et orientation.
 - ✓ Organisation de groupes de parole à destination de personnes endeuillées par suicide.
- COORDINATION DES ASSOCIATIONS
- FORMATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

L'équipe est composée d'un médecin psychiatre, d'un psychologue, d'infirmiers et d'une secrétaire.

L'EMPS intervient dans un délai de 24-72h et selon les horaires de disponibilité des personnes.

La prise en charge ne demande pas de participation financière pour le bénéficiaire.

